
Séance du 5 juin 2026

N° 2026_55

**Élection des
délégués pour les
élections
sénatoriales au
scrutin de liste
(1000 habitants et
+)**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Raphaële GONTIER, Didier DAVID, MORETTI Virginie, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Thibault CHANTAL, Nathalie DENIAU, Sophia AUGER, Mickaël CHATELLIER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Jérémy METAIS, Isabelle PIDOUX, Dorothee LORHO, Laure-Anne CHARGE.

Excusé avec pouvoirs : Jean-Luc CHARTIER donne pouvoir à Guillaume PORCHET, Sybille REDIEN donne pouvoir à Raphaële GONTIER.

Excusé sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Mickaël CHATELLIER

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	02
Pouvoirs :	02
Votants :	19

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Date d'affichage : 6 juin 2026

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20260605-2026_55-DE Date de réception préfecture : 06/06/2026

N° 55 : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1000 habitants et +)

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 5 juin 2026 à 18h00,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 12 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. MOULINEAU, PINEAU, CHARGÉ et LORHO. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

1 composition des listes :

La liste A est composée par MM. Lucy MOREAU, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MORETTI, délégués de droit et MM. Thomas BEVILLE, Sophia AUGER et Guillaume PORCHET, délégués suppléants ;

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(ex.: 29 conseillers municipaux concernés ; 15 délégués à désigner, 6 suppléants, 3 listes déposées)

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste A : 19 voix

Le quotient applicable est : $19/8 = 2.38$

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20260605-2026_55-DE Date de réception préfecture : 08/06/2026

1^{re} répartition :

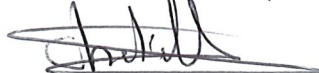
La liste A obtient : $19 : 2.38 =$, soit 8 sièges

Mme ou M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 8 sièges

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,


Mickaël CHATELLIER

Le Maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr